
Élections aux caisses AGIRC¹

Dans le secteur privé, les cadres et assimilés bénéficient d'une retraite complémentaire qui s'ajoute à la retraite complémentaire de l'ensemble des salariés et à la retraite de base de l'assurance vieillesse. Cette retraite complémentaire est gérée et versée par les caisses Agirc.

Les caisses de retraite complémentaires cadres, regroupées dans la fédération Agirc, sont gérées paritairement par les partenaires sociaux, sans aucune intervention de l'État.

Côté salariés, la composition des conseils d'administration résulte d'élections organisées entre les cinq organisations syndicales représentatives. Les conseils sont le plus souvent élus pour 6 ans ou, plus rarement, pour 4 ans. Au cours de cette année 2006, quatre caisses de retraite cadres vont voir leur conseil se renouveler. Les administrateurs ont un rôle particulièrement important à jouer dans un contexte de regroupement de caisses, d'adhésion aux projets informatiques, d'amélioration du service rendu aux salariés et de mise en oeuvre de la politique d'action sociale. Ces élections sont donc un rendez vous important pour accroître notre lente influence dans les caisses.

Ces dernières années, la CFDT a vu sa représentativité augmenter de façon régulière car la réforme des retraites a, dans l'ensemble, été bien comprise par les cadres. Tous les espoirs sont donc permis.

2006 sera également l'année de réunions paritaires importantes, prévues dans le dernier accord de novembre 2003 sur les retraites complémentaires Agirc et Arrco (pour l'ensemble des salariés). Ce sera l'occasion de faire le point sur la mise en oeuvre de décisions antérieures, notamment sur les rapprochements de caisses ou sur l'équilibre financier des régimes.

1 : Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres - Régime de retraite complémentaire obligatoire des cadres